

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 5

Artikel: Le tableau de M.E. Burnand : la fuite de Charles-le-Téméraire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

car le maréchal trouvait chaque jour, même à la guerre, le temps de tracer quelques lignes de son journal.

Les *Mémoires* de ce parfait gentilhomme, qui fut un des soldats les plus éclairés et les plus vaillants de France, et dont l'esprit militaire est resté légendaire, à Lyon surtout où il eut longtemps le commandement en chef, obtiendront un succès universel, par leur consciencieuse sincérité, qualité peu commune dans bon nombre de mémoires récents et odieusement outragée dans l'un des plus réputés.

Guerre de 1870-71. PARIS ; les batailles de la Marne, 30 novembre-8 décembre, avec 5 croquis et une carte des opérations militaires, par Alfred DUQUET. Paris 1895. Bibliothèque Charpentier, un vol. in-12 de 380 pages. Prix: 3 fr. 50.

Ce 5^e volume du siège de Paris que publient Charpentier et Fasquelle, à Paris, contient la partie la plus dramatique de cette lugubre épopée. Il est présenté avec un art qui en rend la lecture aussi attrayante que celle d'un roman. C'est bien l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur ce mémorable fait de guerre.

Nous y reviendrons.

Le tableau de M. E. Burnand: *La fuite de Charles-le-Téméraire*, à l'Exposition de Paris.

C'était courageux de la part de notre éminent peintre national de vouloir illustrer, sans menues explications historiques préalables, la fuite d'un vaincu dans le pays des vaincus. Si maints connaisseurs ont admiré ce beau tableau, d'autres ont affecté de l'ignorer, d'autres en ont passablement médité, d'autres enfin se sont appliqués à le dénigrer systématiquement, avec une fureur d'amour-propre militaire blessé qui rappelle celle des soldats bourguignons de 1798, détruisant l'ossuaire de Morat. Mais qui dit trop ne dit rien, comme ceux de nos lecteurs qui ont vu l'œuvre magnifique de Burnand pourront en juger par la fumisterie ci-après du *Progrès militaire*, de Paris, bonne à connaître pour marquer jusqu'à quelles malveillantes faussetés ou erreurs d'optique peut mener un absurde chauvinisme :

Encore un artiste, et non sans valeur, qui s'est trompé! M. Burnand, un Suisse, expose la *Fuite de Charles-le-Téméraire après la bataille de Morat* (n^o 220). Le sujet avait de quoi inspirer le vieux patriotisme helvétique; mais le vainqueur, pour triompher réellement, ne doit point ridiculiser le vaincu. Or, Charles de Bourgogne et sa suite sont vraiment par trop ridicules. Leurs chiens qui fuient avec eux et d'un air plus navré encore que leurs maîtres ajoutent au grotesque de la scène. Comme fond de tableau, des troncs de sapins bien cylindriques, dont on dirait une pépinière de poteaux télégraphiques! Sans doute il s'en trouve comme cela, mais pourquoi les peindre?

Bref, il n'y a dans cette grande toile, ni goût, ni dessin, ni coloris, ni même reconstitution exacte des costumes du temps, faute grave dans une œuvre moderne.

Disons au *Progrès* que ce n'est point d'un « vieux patriotisme helvétique » que M. Burnand s'est inspiré. Les ancêtres et le pays de l'auteur n'étaient pas Suisses en 1476, mais sous la souveraineté du duc de Savoie, allié du duc de Bourgogne. L'illustre vaincu de Morat a donc été peint, en quelque sorte, au point de vue historique, par un des siens, et plutôt avec une visible sympathie que dans les sentiments d'orgueil qu'on veut bien lui supposer.

ACTES OFFICIELS

Le Département militaire fédéral a réparti comme suit au 1er corps d'armée pour l'année 1895, les officiers du corps d'état-major :

A l'état-major du corps (colonel Cérésolle) : en qualité de chef d'état-major le colonel de la Rive, puis le lieutenant-colonel de Pury et le major Romieux ; dans la section des chemins de fer, le capitaine Gorjat.

A l'état-major de la I^{re} division (colonel David) : comme chef d'état-major le lieutenant-colonel Blanc ; le capitaine Perier. I^{re} brigade d'infanterie d'élite (Favre), le major Bonhôte ; II^{me} brig. d'inf. d'élite (Sarasin), le major Galiffe ; I^{re} brig. d'inf. de landwehr (Jordan-Martin), le capitaine de la Palud ; II^{me} brig. d'inf. de landwehr (Carrard), le capitaine Boissier.

A la II^{me} division (colonel Techtermann) : comme chef d'état-major, le lieutenant-colonel Audéoud ; le capitaine de Lenzbourg. III^{me} brig. d'inf. d'élite (Boy-de-la-Tour), le capitaine de Muralt ; IV^{me} brig. d'inf. d'élite (Secretan), le major Courvoisier ; III^{me} brig. d'inf. de landwehr (de Zurich), le capitaine Chavannes ; IV^{me} brig. d'inf. de landwehr (Perret), le capitaine de Perregaux.

Le Bulletin du Conseil fédéral annonce comme suit la réorganisation de quelques corps de troupes dont on a sorti des régiments ou bataillons pour les garnisons de sûreté des forteresses :

A. *Elite*. Du IV^e régiment d'infanterie, on a pris le bataillon 12 pour l'attribuer à la garnison de St-Maurice et du XVI^e régiment, on a pris le bataillon 47 et, du XXIX^e régiment, le bataillon 87 pour les attribuer à la garnison du Gothard.

B. *Landwehr*. De la II^e brigade d'infanterie, on a pris l'état-major du IV^e régiment et les bataillons 9, 11 et 12 pour les attribuer à la garnison de St-Maurice. — De la VII^e brigade, on a pris le XIV^e régiment tout entier ; de la VIII^e brigade, le bataillon 47 du XVI^e régiment, et, de la XV^e brigade, le XXIX^e régiment tout entier pour les attribuer à la garnison du Gothard. — Le 3 novembre 1894, les bataillons 4 de carabiniers, tant de l'élite que de la landwehr, ont été incorporés au XVI^e régiment d'infanterie, tant de l'élite que de la landwehr, pour remplacer les deux bataillons 47 de l'élite et de la landwehr attribués à la garnison du Gothard.